

Lixitest[®] : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

Essais sur brut et test de lixiviation sur Sol, Sédiments et Boues

Eurofins Analyses pour l'Environnement France vous accompagne dans l'évaluation du potentiel polluant de vos terrains afin de définir la filière d'élimination et ainsi d'estimer les coûts de dépollution.

Notre Lixitest[®] est une solution complète pour l'analyse de vos terrains en conformité avec l'Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

Analyses réalisées

Analyses
sur brut

Paramètres	Valeurs seuils (mg/kgMS) (1)	LQ Eurofins (mg/kgMS)
Carbone Organique Total (COT)	30 000 (5)	1 000
Hydrocarbures totaux (HCT)	500	15
BTEX	6	0,25
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	50	0,8
Polychlorobiphényles (PCB)	1	0,07

Analyses
sur éluat

Paramètres	Valeurs seuils (mg/kgMS) (1)	LQ Eurofins (mg/kgMS)
Antimoine (Sb)	0,06	0,002
Arsenic (As)	0,5	0,1
Baryum (Ba)	20	0,1
Cadmium (Cd)	0,04	0,002
Chrome (Cr)	0,5	0,1
Cuivre (Cu)	2	0,1
Mercure (Hg)	0,01	0,001
Molybdène (Mo)	0,5	0,01
Nickel (Ni)	0,4	0,1
Plomb (Pb)	0,5	0,1
Sélénium (Se)	0,1	0,01
Zinc (Zn)	4	0,1
Chlorures (4)	800	20
Fluorures	10	5
Sulfates (4)	1000 (2)	50
Indice phénol	1	0,5
Fraction soluble (4)	4000	2 000
Carbone Organique Total (COT)	500	50

1 : Valeurs susceptibles d'être adaptées par arrêté préfectoral

2 : Si SO₄ > 1 000 mg/kgMS sur éluat avec la lixiviation NF EN 12457-2, le déchet peut être jugé conforme si SO₄ < 1 500 mg/l à un ratio L/S=0,1 l/kg (par percolation) ET SO₄ < 6 000 mg/kgMS à un ratio L/S=10 l/kg (par percolation ou lixiviation)

3 : Si COT > 500 mg/kgMS sur éluat avec la lixiviation au pH du sol, le déchet peut être jugé conforme si COT < 500 mg/kgMS après lixiviation avec un pH : 7,5 < pH < 8

4 : Si les Cl⁻ > 800 mg/kgMS OU si les SO₄ > 1 000 mg/kgMS OU si la FS > 4 000 mg/kgMS sur éluat, le déchet peut être jugé conforme si Cl⁻ < 800 mg/kgMS ET SO₄ < 1 000 mg/kgMS OU Fraction soluble < 4 000 mg/kgMS

5 : Si le COT > 30 000 mg/kgMS sur brut, le déchet peut être jugé conforme si COT < 500 mg/kgMS sur éluat au pH du sol ou à 7,5 < pH < 8

Notre laboratoire propose :

Les tests de lixiviation accrédités selon la norme NF EN 12457-2 :

(Voir notre portée n°1-1488 sur www.cofrac.fr)

Mise en contact et agitation de l'échantillon avec environ 1 L d'eau pendant 24h en respectant un rapport liquide/solide de 10 l/kg et une granularité < 4 mm

→ Réception de **2 kg minimum** pour chaque échantillon, envoyés par le client, conformément aux exigences de la norme NF EN 12457-2

→ Extraction d'au moins 1/4 de l'échantillon par carottage

→ Séchage à 40°C pendant 16h

→ Tamisage à 4 mm. Si le refus représente plus de 5% de la masse de la prise d'échantillon, broyage à 4 mm dans un concasseur à mâchoires

→ Après homogénéisation de l'échantillon, ajout du lixiviant (eau déminéralisée) à la prise d'échantillon (**minimum 90g**) pour un rapport L/S=10 (10 l/ kg)

→ Agitation par retournement de la prise d'échantillon pendant 24h à 7 tours/min. Décantation et centrifugation de l'échantillon, puis filtration à 0,45 µm.

→ Mise en analyse de l'éluat

En cas de réception d'une quantité d'échantillon brut inférieure à 2 kg, le laboratoire pourra répondre à votre demande mais une observation sera ajoutée sur le rapport précisant que la quantité réceptionnée n'était pas conforme aux exigences de la norme.

Des délais d'urgence en J0+3 jours ouvrés sont possibles en sol. Pour tout délai d'urgence sur les matrices Boues et Sédiments, veuillez contacter le laboratoire au préalable pour vérifier la faisabilité.

Les tests de percolation selon la norme NF CEN/TS 14 405 :

Le sol est placé au sein d'une colonne dans laquelle l'eau circule en flux ascendant. Le percolat est ensuite récupéré en haut de la colonne (environ 7 fractions).

Il est nécessaire de fournir 5 kg de matière pour ce test. Le délai analytique est de 2 mois pour une percolation 7 fractions et 2 semaines pour une percolation 1 fraction, sous réserve de disponibilité des colonnes. Toute analyse de percolation doit être discutée en amont avec votre coordinateur de projets clients afin de planifier l'arrivée des échantillons et valider le délai réalisable.

Les tests de percolation ne font pas partie de notre champ d'accréditation.

NOUVEAU :

Pour faciliter votre interprétation des résultats, nous mettons à votre disposition un fichier Excel automatique de comparaison aux valeurs seuils de l'arrêté du 12 décembre 2014. Cet outil d'aide est disponible sur simple demande auprès de vos interlocuteurs habituels.



**Eurofins Analyses pour
l'Environnement France**

+33 (0) 3 88 02 15 69

Environnement@eurofins.com

www.eurofins.fr/env